



LIGUE
NORMANDIE



Ligue Motocycliste de Normandie

Règlement OGP Normandie 2025

[Sous-titre du document]

Mini OGP Normandie 2025

Ce Championnat suit les règles générales de vitesse 2025 sauf règles spécifiques prévues dans le règlement suivant :

Art. 1 – DEFINITION

La Ligue de Normandie et ses clubs mettent en compétition pour 2025, un cycle d'épreuves intitulé "OGP Normandie "comprenant le championnat mini OGP Normandie et le championnat pour des machines n'excédant pas 25 cv.

Art. 2 – CATEGORIES

Pré Mini OGP : Pilotes à partir de 6 ans jusqu'au 31 Décembre de l'année en cours encadrés par un éducateur, pas de classements officiels. Découverte de la discipline.

Possibilité de louer une moto au tarif de 50 euros , mise à disposition d'équipements complémentaire de sécurité possible casques gants etc.....Prendre contact avec le club organisateur.

CATEGORIES	AGES	Réglementation
Pré mini GP	dès 6 ans	Contactez les organisateurs concernés (TDG Motors et HRCJ)
OGP 115	7 révolu à 11 au 31/12	Voir réglementation championnat de France OGP 2025
	OGP 160	
OGP 190	12 ans révolu 16 ans au 31/12	

CATEGORIES	AGES	PUISSANCES	MOTORISATION	SPECIFICITES	EXCLUS	PLAQUES	NUMEROS
V15	Dès 15ans	-15cv à la roue arrière	50cc/250cc mono ou bicilindre		Pitbike / minigp 12 pouces max	Blanche	Noir N :100
V25	Dès 15ans	-25cv à la roue arrière	50cc/250cc mono ou bicilindre		Pitbike / minigp 12 pouces max	Blanche	Rouge M :100 J :100
PIT/GP 15	Dès 15ans	-15cv à la roue arrière	50cc/185cc monocylindre	Pitbike / minigp 12 pouces max	Exclus : Machine à simple ou double variateur	Blanche	Bleu C : 100 M: 90
PIT/GP25	Dès 15ans	-25cv à la roue arrière	50cc/250cc monocylindre	Pitbike / minigp 12 pouces max	Exclus : Machine à simple ou double variateur	Blanche	Vert
Pitbike 125 stock	Dès 15 ans		125cc stock	12 pouces		blanche	Bleu c :100 J :90

Seules les pilotes de moins de 15 ans ayant participé au championnat de Normandie en 2024 dans les catégories Pitbike 125 stock et V15 pourront demander à la commission vitesse pour rester dans cette catégorie en 2025.

Selon le nombre de participants et du planning de l'épreuve, le jury, en collaboration avec le directeur de course, pourra regrouper des catégories, un nouveau planning sera à disposition des engagés.

Art. 3 – TITRE

Un titre de champion de Ligue est attribué pour chaque catégorie sous réserve qu'au minimum 5 pilotes aient marqué des points sur les épreuves inscrites au calendrier. Une catégorie ne sera ouverte et ne pourra prétendre à un titre lors de la Remise des Prix du Championnat, qu'à compter de 5 concurrents engagés dans cette catégorie, ayant participé à, au moins, 3 épreuves compétitives inscrites au calendrier du Championnat.

La commission de la Ligue validera les inscriptions dans chaque catégorie. Une récompense sera attribuée aux 3 premiers de chaque catégorie lors de chaque épreuve.

Art. 4 – CONCURRENTS

Les épreuves du Championnat de Ligue Mini OGP sont réservées aux pilotes de toute nationalité titulaires d'une licence NJ, NCO ou une manifestation(*) délivrées par la F.F.M. pour l'année en cours.

D'autre part, les pilotes devront être en possession du C.A.S.M (à partir de 12 ans) ou du guidon d'argent ou d'or pour les moins de 12 ans. (*) dans ce cas le participant doit présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an et une autorisation parentale pour les mineurs.

Les licences « une manifestation » doivent impérativement être souscrites sur le site fédéral, au plus tard 72h avant le début de la manifestation. Aucune licence ne sera délivrée sur place. Les concurrents mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'une personne représentante légale ou mandatée.

Art. 5 – MACHINES

Elles doivent répondre aux clauses du règlement technique général Mini OGP et Moto 25 Power 2025 (Règlement en ligne site FFM) et être munies de **trois plaques réglementaires portant le numéro de course, une frontale et deux arrières de chaque côté du dossier de selle.**

Les plaques de course sont de forme rectangulaire, dimensions 280 mm x 235 mm.

Dimension des chiffres :

- Hauteur : 14 cm - Largeur : 9 cm
- Epaisseur : 2,5 cm
- Espacement entre deux chiffres : 2,5 cm

Les machines peuvent passer au banc de puissance sur demande de la Direction de Course ou du Jury.

Les moteurs et les boîtiers d'allumage électronique peuvent être plombés par le commissaire technique.

Toute machine ne pouvant satisfaire aux contrôles techniques d'après course dans les 30 minutes qui suivent son entrée au parc fermé est déclassée de la course. Si le banc de puissance est absent ou indisponible, les moteurs et boîtiers électroniques des motos désignées par le Directeur de Course ou le Jury sont plombés jusqu'à l'épreuve suivante. Les pilotes dont les machines auront fait l'objet de ce plombage doivent impérativement présenter celles-ci avec les marques de plombage lors de l'épreuve suivante, où elles sont susceptibles d'être contrôlées.

En cas d'absence du plombage, les points marqués dans les épreuves à compter de celui-ci et y compris celle où les marquages ont été apposés leur sont retirés. La présence d'un compte tours en état de marche et étalonné, indiquant le régime moteur est obligatoire sur toutes les machines.

Art. 6 – CALENDRIER

Les points permettant d'établir les classements du Championnat de Ligue Mini OGP sont acquis lors des manifestations qui se déroulent aux dates suivantes

- **Dimanche 23 Mars 2025** Circuit d'Anneville Ambourville (76) Club TDG Motors
- **Dimanche 6 avril 2025**, Circuit international du Mans (72) ASM ACO
- **Dimanche 18 Mai 2025** Circuit de La Hague (50) Club HRCJ
- **Samedi 14 juin 2025** Circuit de Lessay (50) Club Les Pommes Vertes
- **20 & 21 septembre 2025**, Circuit de Lohéac (56) Mc Roazhon supermot

Des épreuves peuvent également être ajoutées ou annulées en cours de saison. Le calendrier définitif sera disponible sur le site de la LMN fin janvier 2025.

Art. 7 – ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement doivent être faites uniquement par Internet, via le site de la LMN rubrique Site d'inscription à partir du 15 Janvier 2025.

Pour être prises en compte, les demandes d'engagement doivent être confirmées par le paiement correspondant pour chaque épreuve.

L'organisateur doit obligatoirement confirmer l'engagement en joignant les horaires prévisionnels, au plus tard 8 jours après la date de clôture des engagements ainsi que la mise à disposition du paddock pour les concurrents.

Catégorie	Tarif pilote du championnat	Tarif pilote hors championnat
Pré miniGP		50€
Mini 115	80€	90€
Mini 160	80€	90€
V15 / V25	80€	90€
Le mans	85€	85€
Lohéac	90€	90€

Pré Mini OGP : Possibilité de location d'une moto au tarif de 50€, place limité à 10 pilotes

Les pilotes choisissent leur numéro de course au moment de leur inscription, étant entendu qu'un même numéro ne peut être attribué deux fois et est valable pour l'année. Le n° 1 ne peut être attribué qu'au Champion en titre de la catégorie.

Championnat par équipe

Deux pilotes de la même catégorie peuvent former une équipe. La somme des points de chaque pilote lors de chaque manche compte pour le classement par équipe.

La meilleure équipe de chaque catégorie se verra attribué du titre de champion par équipe de sa catégorie.

Pilote déclarant forfait :

Pour tout forfait, un droit administratif de 30 € est retenu et ce, quelle que soit la raison. Cette déclaration doit être faite par écrit ou email auprès de la Ligue. Le justificatif doit impérativement parvenir avant le début des vérifications administratives. En cas de force majeure, la Ligue se réserve le droit d'étudier la demande. Tout forfait intervenant après l'épreuve ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Inscription au Championnat de Normandie OGP 2025 :

Une redevance de 50 euros sera obligatoire sur le site d'inscription de la LMN pour s'inscrire au dit Championnat.

Art. 8 – TRACE

Les épreuves se déroulent sur des circuits homologués. La capacité de la piste est fonction des R.T.S. Si un circuit dispose d'un arrêté fixant le nombre maximum de pilotes admis, ce dernier doit être respecté (en accord avec les RTS). Les organisateurs doivent faire figurer le nombre maximum de machines admises sur le règlement particulier de l'épreuve.

Art. 9 – VERIFICATIONS ET BRIEFING

Vérifications Administratives Lors du contrôle, les pilotes doivent présenter personnellement leur licence en cours de validité obligatoirement accompagnée du :

- Guidon d'Argent ou Or pour les jeunes de 7 à 11 ans révolus ou du
- CASM à partir de 12 ans. Ils reçoivent leur transpondeur.

Le transpondeur est placé sous l'entière responsabilité du concurrent pendant la manifestation et jusqu'à sa restitution. En conséquence, la perte, le vol ou la détérioration est à la charge du concurrent. Il doit être restitué au plus tard une heure après la fin de la course. En cas d'oubli, le pilote doit l'envoyer dans les trois jours à la Ligue ou à l'adresse du responsable du chronométrage.

Le support de transpondeur est vendu 10 € et restera propriété du pilote. Il est obligatoire. Le transpondeur doit être fixé à l'avant de la machine (sur le tube de fourche derrière la plaque numéro) en position verticale, goupille vers le haut. Vérifications Techniques (voir règlement technique général disponible sur le site de la Ligue)

Le contrôle technique est obligatoire. Les concurrents ne peuvent participer aux essais officiels qu'après avoir satisfait aux vérifications techniques.

Les pilotes doivent présenter personnellement :

- Leur machine propre, exempte de tous marquages antérieurs et équipée des numéros de course,
- Leur équipement conforme à la catégorie : voir Règlement Technique Général

Art. 10 - EQUIPEMENTS.

Les vérifications techniques préliminaires ne concernent que la sécurité, la conformité de la machine est sous la seule responsabilité du pilote.

Les machines peuvent passer au sonomètre, à tout moment, lors des épreuves.

Le changement de moteur est autorisé entre deux manches sous réserve que celui-ci ait été vérifié et marqué lors du contrôle technique.

Le tapis environnemental est obligatoire.

Art. 12 BRIEFING

Un briefing est organisé avant les essais officiels.

Les pilotes doivent signer la feuille d'émargement prévue à cet effet. Toute absence entraîne une pénalité de 10 secondes sur le résultat de la première manche. Les mineurs doivent y être accompagnés par leur représentant légal.

Art. 13 – ESSAIS ET ESSAIS CHRONOMETRES

L'organisateur doit prévoir une séance d'essais libres et chronométrés obligatoires d'une durée maximum de 20 minutes.

Art. 14 – COURSES

14.1 - Grille de Départ

La grille est composée en tenant compte du meilleur résultat obtenu lors de la séance d'essais chronométrés. Le pilote placé en pole position, du côté inverse au sens du premier virage suivant l'homologation du circuit, a un mètre d'avance sur le second et ainsi de suite. Sur une même ligne, l'espace entre chaque machine et chaque extrémité au bord de la piste est de 1 mètre minimum. L'espace entre le premier pilote de la première ligne et le premier pilote de la seconde ligne est au minimum égal à 4,5 m. Les grilles des courses 1 et 2 seront identiques.

Le Jury, après avis du Directeur de course, se réserve la possibilité de placer en fond de grille un pilote qui n'aurait pas de temps de qualification.

14.2 - Pré-Grille :

Les machines doivent être présentes, en pré-grille, au minimum 10 minutes avant le tour de formation. Tout retard est sanctionné par 10 secondes de pénalité. Les couvertures chauffantes sont autorisées dans les stands et sur la pré-grille. Le pilote peut posséder un groupe électrogène transportable de 2000 watts.

14.3 - Courses :

Les courses se déroulent en deux manches d'une durée maximum de 20 minutes. Cette durée sera exprimée en nombre de tours et affichée avec les horaires et les grilles de départ sur le panneau d'affichage officiel. Un tour de reconnaissance et un tour de chauffe ligne par ligne sont effectués avant chaque départ.

Les coureurs qui n'effectuent pas le tour de reconnaissance peuvent partir pour le tour de chauffe depuis la voie des stands. Ils peuvent prendre leur place pour la course sur la grille de départ, mais sont pénalisés de 10 secondes.

Dans le cas où un pilote n'a pas effectué le tour de chauffe, il peut prendre le départ depuis la sortie des stands après le passage du peloton de coureurs sous les ordres du commissaire de sortie de stand en accord avec la direction de course. En cas de force majeure, la procédure de départ peut être réduite par la Direction de Course. Le départ est donné au feu et à défaut au drapeau national, par le Directeur de Course, pilote assis sur la machine, moteur en marche.

Tout départ anticipé est sanctionné par une pénalité de temps de 10 secondes. Interruption de course au drapeau rouge : la procédure appliquée est celle prévue aux articles 6 et suivants des règles générales CNV pour les épreuves de vitesse.

Dans le cas où la course est déclarée WET, elle peut être réduite de 3 tours, mais 2 tours de chauffe seront obligatoires.

Fin de course : Pour être classé dans la course, tout pilote doit avoir accompli au minimum les 75 % de la distance parcourue par le vainqueur et franchi la ligne d'arrivée dans un délai de 3 minutes après la présentation du drapeau à damier (article 7 des règles générales de vitesse).

Drapeau jaune : Le non-respect du drapeau jaune est sanctionné par une pénalité de 10 secondes lors des essais et des courses (en essais, 10 secondes sur le temps retenu pour le placement sur la grille).

Changement de machine : Voir l'article 4 des règles générales CNV.

Pneumatiques : Avant chaque série de course ou d'essai, la piste est déclarée WET ou DRY et le pilote choisit les pneus qu'il veut. Le choix des pneumatiques étant libre, si lors d'une course les conditions d'adhérence de la piste changent pour raison de pluie et que la course doit être interrompue, le classement est établi si 50% minimum des tours prévus ont été effectués et les points sont attribués. Si moins de 50% des tours prévus ont été effectués, la course n'est pas recommencée et aucun point n'est attribué.

Art. 15 – CLASSEMENT

Pour chaque épreuve les points sont attribués aux 15 premiers de chaque manche selon le barème suivant :

1 ^{er}	2 ^{èm} e	3 ^{èm} e	4 ^{èm} e	5 ^{èm} e	6 ^{èm} e	7 ^{èm} e	8 ^{èm} e	9 ^{èm} e	10 ^{èm} e	11 ^{èm} e	12 ^{èm} e	13 ^{èm} e	14 ^{èm} e	15 ^{èm} e
25 pt s	20 pts	16 pts	13 pts	11 pts	10 pts	9 pts	8 pts	7 pts	6 pts	5 pts	4 pts	3 pts	2 pts	1 pts

Art. 16 – RECOMPENSES

L'organisateur doit prévoir lors des épreuves des coupes pour les trois premiers de l'épreuve de chaque catégorie prévue à l'article 2.

Art. 17 – RECLAMATIONS

(Titre III du Code Sportif National) (Elles doivent obligatoirement être déposées auprès du Directeur de Course dans les délais impartis). Se reporter à l'article 8 des Règles Générales pour les épreuves de vitesse, étant précisé que le montant du droit de réclamation est de 75€. Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, la réclamation doit être assortie d'une caution de 100 €. Cette somme est remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue. Le directeur de course peut faire démonter toute machine de son choix à l'arrivée. Un pilote contraint de démonter ne peut prétendre à une indemnité quelconque (sauf disposition réglementaire particulière). Tout litige à la suite d'un démontage après la manifestation est tranché par la Ligue, après avis des commissaires techniques responsables du contrôle ; en cas de contestation de la décision, l'instance compétente est le tribunal régional de discipline et d'arbitrage.

Art. 18 – SANCTIONS

Tout manquement aux règlements, tout comportement antisportif (envers les concurrents, les officiels, etc.), toute conduite mettant en danger les autres participants ne peuvent être tolérés et sont passibles de sanctions.

Tout pilote dont la machine dépasse la norme de puissance autorisée, est exclu du classement de la course.

Art. 19 – OFFICIELS Sur chaque épreuve :

- La Ligue nomme un directeur de course, un délégué, un commissaire technique et une équipe chronométrage.

- L'organisateur nomme un directeur de course adjoint, deux commissaires sportifs (cette désignation doit avoir obtenu l'aval de la Ligue) et deux aides techniques.

Tous les officiels désignés doivent être en possession de la qualification correspondante à jour. Il appartient au Délégué (Président du Jury) de communiquer à la Ligue un rapport détaillé sur le déroulement de l'épreuve. Les prescriptions du Code Sportif National, et de ses annexes ainsi que celles du présent règlement sont applicables sur ces épreuves.

Art. 20 – RESPONSABILITES

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation. Les concurrents sont aussi responsables de leurs accompagnateurs.

Cet article doit figurer au règlement particulier de chaque épreuve. Les déplacements en moto dans le paddock doivent se faire au pas. L'usage de trottinettes, vélo ou tout autre moyen de locomotion léger ne peut se faire qu'à titre de déplacements au sein du paddock et non ludiques. Tout concurrent doit adopter un comportement responsable dans le paddock sous peine de sanction.



LIGUE
NORMANDIE



Art. 21 – LAISSEZ-PASSER

L'organisateur doit fournir un bracelet au pilote, un bracelet pour le mécanicien, un bracelet pour le panneauteur. Les laissez-passer fournis par les organisateurs ne sont ni vendables ni cessibles à titre gracieux.

Pour toute information complémentaire prendre contact avec le secrétariat de ligue

PARTIE CYCLE

Châssis	Libre, mousse de réservoir obligatoire
Fourche	libre
Amortisseurs	libre
Roues	Libre, minimum 6 pouces à 17 pouces
Pneus	libre
Frein avant	Plaquette, durite, étrier libres, Les vis de fixations et les étriers de frein doivent être arrêté par un fil métallique de sécurité.
Frein arrière	Libre
Guidon	Libre
Selle	libre
Carénages	Libre, le feu arrière rouge est obligatoire.
Tableau de bord	Libre, compte tour obligatoire

PLAQUES NUMEROS

Plaques blanches	Numéros noirs N : 100
-------------------------	-----------------------

PARTIE MOTEUR

Puissances max	15cv
Préparation	Mixage cadre / Moteur autorisé
Carters moteurs	Libre, les bouchon de vidange et de remplissage doivent être freinés avec un fil métallique
Système de refroidissement	Libre, liquide de refroidissement et additif interdit
Cylindre, Piston, culasse	2t : 125cm ³ maximum 4t : 250cm ³ maximum
Echappement	Libre du commerce, doit respecter les normes en vigueur 93db
Vilebrequin	Libre
Carburateur / Injection	Libre
Admission	Libre
Boite de vitesse	libre
Démultiplication	libre
Arbre à cames	Libre
Allumage	Libre

PIT / GP 15
PARTIE CYCLE

Châssis	Origine du commerce Sabot récupérateur étanche obligatoire. Mousse de réservoir obligatoire
Fourche	Origine constructeur ou du commerce maximum avec possibilité réglage compression / détente. Kit départ non autorisé
Amortisseurs	Du commerce maximum
Roues	Jantes à bâtons 10 à 12 pouces. Jantes carbonées non autorisées.
Pneus	Du commerce,
Frein avant	Origine du commerce. Double disques autorisés si d'origine à la moto Les vis de fixation et les étriers de frein doivent être arrêtés par un fil métallique de sécurité
Frein arrière	Du commerce Frein au pouce autorisé.
Guidon	Libre du commerce. Embouts de guidon ou protège levier obligatoire.
Selle	Libre. Hauteur de selle minimum : 70 cm
Carénages	Libre, le feu arrière rouge est obligatoire.
Tableau de bord	Libre, compte tour obligatoire

PLAQUES NUMEROS

Plaques blanches	Numéros bleus C :100 / M :90
-------------------------	------------------------------

PARTIE MOTEUR

Puissances max	15cv
Préparation	Préparation haut moteur uniquement Ressorts de soupapes renforcés autorisés. Coupelles de soupapes renforcées autorisées, Chaîne de distribution renforcée autorisée Ressorts d'embrayage renforcés autorisés Roulements céramiques interdits.
Carters moteurs	Bloc moteur de 125cc à 184cc 4 tps.2 ou 4 soupapes YX, Zonghsen, Tokawa, Daytona type FSM. Les bouchons de vidange et de remplissage doivent être freinés avec un fil. Roulements céramiques interdits
Système de refroidissement	Libre, liquide de refroidissement et additif interdit
Cylindre, Piston, culasse	Origine au moteur, 2 soupapes et 4 soupapes de 125cc à 184 cc 4 tps maximum
Echappement	Libre du commerce, doit respecter les normes en vigueur 93db
Vilebrequin	Origine au moteur. Roulements céramiques interdits.
Carburateur / Injection	Du commerce 28mm maximum à la coupe du boisseau
Admission	Du commerce
Boite de vitesse	Du commerce
Démultiplication	libre
Arbre à cames	Arbres à cames d'origine au moteur sans aucune modification possible
Allumage	Du commerce

V25
PARTIE CYCLE

Châssis	Libre, mousse de réservoir obligatoire
Fourche	libre
Amortisseurs	libre
Roues	Libre, minimum 6 pouces à 17 pouces
Pneus	libre
Frein avant	Plaquette, durite, étrier libres, Les vis de fixations et les étriers de frein doivent être arrêté par un fil métallique de sécurité.
Frein arrière	Libre
Guidon	Libre
Selle	libre
Carénages	Libre, le feu arrière rouge est obligatoire.
Tableau de bord	Libre, compte tour obligatoire

PLAQUES NUMEROS

Plaques blanche	Numéros rouges M : 100 / J : 100
------------------------	----------------------------------

PARTIE MOTEUR

Puissances max	25cv
Préparation	Mixage cadre / Moteur autorisé
Carters moteurs	Libre, les bouchon de vidange et de remplissage doivent être freinés avec un fil métallique
Système de refroidissement	Libre, liquide de refroidissement et additif interdit
Cylindre, Piston, culasse	2t : 125cm ³ maximum 4t : 250cm ³ maximum
Echappement	Libre du commerce, doit respecter les normes en vigueur 93db
Vilebrequin	Libre
Carburateur / Injection	Libre
Admission	Libre
Boite de vitesse	libre
Démultiplication	libre
Arbre à cames	Libre
Allumage	Libre

PARTIE CYCLE

Châssis	Origine du commerce Sabot récupérateur étanche obligatoire. Mousse de réservoir obligatoire
Fourche	Origine constructeur ou du commerce maximum avec possibilité réglage compression / détente. Kit départ non autorisé
Amortisseurs	Du commerce maximum
Roues	Jantes à bâtons 10 à 12 pouces. Jantes carbonées non autorisées.
Pneus	libre
Frein avant	Origine du commerce. Double disques autorisés si d'origine à la moto Les vis de fixation et les étriers de frein doivent être arrêtés par un fil métallique de sécurité
Frein arrière	Du commerce Frein au pouce autorisé.
Guidon	Libre du commerce. Embouts de guidon ou protège levier obligatoire
Selle	Libre. Hauteur de selle minimum : 70 cm
Carénages	Plastique d'origine (marque moto et châssis). Lumière rouge à l'arrière obligatoire
Tableau de bord	Libre. Compte tours obligatoire.

PLAQUES NUMEROS

Plaques blanche	Numéros VERT C :100/J :100
------------------------	----------------------------

PARTIE MOTEUR

Puissances max	25cv
Préparation	Préparation haut moteur uniquement Ressorts de soupapes renforcés autorisés. Coupelles de soupapes renforcées autorisées, Chaîne de distribution renforcée autorisée Ressorts d'embrayage renforcés autorisés Roulements céramiques interdits.
Carters moteurs	Bloc moteur de 125cc à 250cc 4 tps.2 ou 4 soupapes YX, Zonghsen, Tokawa, Daytona type FSM. Les bouchons de vidange et de remplissage doivent être freinés avec un fil. Roulements céramiques interdits.
Système de refroidissement	Air/ Huile Additifs interdits
Cylindre, Piston, culasse	Origine au moteur, 2 soupapes et 4 soupapes de 125cc à 250 cc 4 tps maximum
Echappement	Libre du commerce, doit respecter les normes en vigueur 93db
Vilebrequin	Libre
Carburateur / Injection	Du commerce 28mm maximum à la coupe du boisseau
Admission	Du commerce
Boite de vitesse	Origine au moteur. Tous types de shifter non autorisés Roulements céramiques interdits
Démultiplication	libre
Arbre à cames	Libre
Allumage	Libre

PITBIKE 125cc STOCK
PARTIE CYCLE

Châssis	YCF / RS Factory et libre de commerce
Fourche	Origine constructeur, possibilité réglage compression/détente. 350€ maximum
Amortisseurs	Libre commerce. 350€ maximum
Roues	Jantes à bâtons ou jantes à rayons 300€ maximum la paire en 12 pouces
Pneus	Libres
Frein avant	Libres. Les vis de fixation et les étriers doivent être arrêtés par un métallique de sécurité.
Frein arrière	Etrier origine obligatoire, frein pouce autorisé
Guidon	Libre de commerce, embout de guidon ou protège levier obligatoire
Selle	Libre, hauteur de selle minimum 70cm
Carénages	Plastique d'origine (marque moto et châssis) Feu rouge obligatoire
Tableau de bord	Libre, compte tour obligatoire

PLAQUES NUMEROS

plaques blanche	numéro bleu
-----------------	-------------

PARTIE MOTEUR

Puissances max	15cv
Préparation	Aucune modification possible
Carters moteurs	Bloc moteur 125cc Fiddy/Tokawa. Les bouchons de vidange et de remplissage doivent être freinés avec un fil
Système de refroidissement	Air / Huile
Cylindre, Piston, culasse	125cc 4t d'origine (2 soupapes uniquement)
Echappement	Libre du commerce, échappement passage bas interdit, doit respecter les normes en vigueur 93db
Vilebrequin	Origine
Carburateur / Injection	28mm maximum
Admission	Libre du commerce, échappement passage bas interdit, doit respecter les normes en vigueur 93db
Boite de vitesse	Fiddy Racer, tokawa, YX
Démultiplication	libre
Arbre à cames	Arbres à cames d'origine au moteur
Allumage	Allumage et boîtier d'origine



LIGUE
NORMANDIE

